



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N°45/2026
du 03/03/2026

Portant modification temporaire de la circulation avenue des sports/place Blanche

Nomenclature	6-1 – Liberté publique et pouvoir de police
--------------	---

Le Maire de BRIVES-CHARENSAC,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2213-1 et L2212-2

VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8,

VU l'arrêté municipal du 30 novembre 2005 portant réglementation générale de la circulation et du stationnement à BRIVES-CHARENSAC,

Vu la demande en date du 2 mars 2026 formulée par l'entreprise BRUN Elagage afin de procéder à des travaux d'élagage pour le compte de la propriété Pettex Sabarot située avenue des Sports

ARRÊTE

Article 1

L'entreprise BRUN est autorisée à effectuer des travaux d'élagage pour le compte de la propriété Pettex Sabarot qui consistent à tailler et élaguer un arbre en limite de propriété et surplombant l'avenue des Sports et place Blanche. Les travaux sont programmés entre le 18 et le 20 mars 2026.

Article 2

Durant les travaux, la circulation automobile sera alternée par feux tricolores et la circulation piétonne sera interdite au droit du chantier et déviée sur le trottoir d'en face.

Article 3

La signalisation correspondante sera mise en place par les soins de l'entreprise BRUN, de part et d'autre du chantier avec panneaux installés au droit du chantier et une pré-signalisation de part et d'autre à 50m. Un panneau circulation piétonne interdite sera mise en place au droit du chantier et une indication au droit des passages piétons les plus proches pour inciter les usagers à traverser.

Article 4

Le droit des tiers est préservé.

Article 5

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal
- L'entreprise BRUN (remi.brun43@orange.fr)
- La police municipale de Brives Charensac (daniel.gential@brives-charensac.fr)
- Monsieur le Président de la RTCA (contrôleurs-rtca@lepuyenvelay.fr; laure.planchet@lepuyenvelay.fr)
- Département de la Haute Loire – pôle de territoire du Puy en Velay – 16 rue Jean Solvain – 43000 Le Puy en Velay (pole-lepuy@haute-loire.fr ou gilles.coudert@hauteloire.fr)

Fait à Brives- Charensac, 3 mars 2026

Le Maire,
Gilles DELABRE



Le Maire ,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification